

Etude sur la contribution des femmes dans l'espace francophone :

Pistes d'actions pour mesurer, valoriser et mieux prendre en compte le travail invisible des femmes

Termes de Référence pour le recours à une expertise externe

1. Contexte et justification de l'étude

Partout dans le monde, les droits des femmes et des filles font l'objet de menaces grandissantes de sorte qu'on assiste en particulier à la discrimination croissante, l'insuffisance de protection juridique, la persistance de la pauvreté des femmes, la diminution des ressources financières allouées aux programmes et institutions consacrés au soutien et à la protection des femmes. Le dernier rapport d'ONU Femmes « Le point sur le droit des femmes, 30 ans après Beijing », publié en amont de la 50^e Journée internationale des femmes des Nations Unies le 8 mars 2025, montre qu'en 2024, près d'un quart des gouvernements du monde entier faisaient état d'un recul des droits des femmes. Dans ce contexte, le travail des femmes continue de souffrir d'une invisibilité tant du point de vue économique que social.

Les enquêtes sur l'emploi du temps réalisées par ONU Femmes montrent que les femmes effectuent trois fois plus de tâches domestiques et de soins non rémunérés que les hommes, avec une moyenne de 4,2 heures par jour contre 1,7 heure pour les hommes. Le travail invisible des femmes, notamment le travail domestique, constitue pourtant une part essentielle du développement de nos sociétés. Il contribue fondamentalement au bien être des familles et à la cohésion sociale. Il demeure, toutefois, largement méconnu de l'économie et de la vie sociale dans l'espace francophone. Il est peu valorisé, largement ignoré et rarement pris en compte dans les données statistiques économiques, ce qui constitue une violation des droits économiques, sociaux et culturels des femmes, reconnus par la Convention sur les droits sociaux économiques et culturels (1966) et la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (1979).

Dans l'espace francophone, il est indiqué que les femmes en Afrique passent jusqu'à 5 à 7 heures par jour aux travaux domestiques, bien plus que les hommes selon l'Institut Africain de Statistiques (2020). Deux ans plutôt, un rapport de l'OIT avait déterminé que dans des pays comme le Sénégal, le Cameroun ou encore la Côte d'Ivoire, c'est environ 75% des femmes adultes qui consacrent la moitié de leurs temps à des activités domestiques non rémunérées. Ces activités prennent 3 heures en moyenne du temps journalier des femmes au Québec. En France, selon l'INSEE (2019), les femmes consacrent en moyenne 4 heures par jour au travail domestique non rémunéré, contre 2 heures 30 minutes pour les hommes.

Le travail domestique des femmes est un facteur favorisant pour la pleine participation des hommes au marché du travail réduisant sur ces derniers un certain nombre de contraintes.

Toutefois, souvent considéré comme « naturel », il freine l'accès à l'éducation, à l'emploi et à l'autonomisation économique pour les femmes et les filles. Il induit de même et révèle des inégalités entre les femmes et les hommes sur la participation à l'économie. Par conséquent, la non-valorisation économique du travail non rémunéré des femmes les écarte des droits sociaux (notamment la protection sociale et la retraite) et les expose à une plus grande vulnérabilité et précarité en cas de séparation du couple.

Il en est de même de la contribution des femmes exerçant dans le secteur informel de la vente au détail à très faible échelle, souvent de produits agricoles ou traditionnels notamment dans les marchés des pays dits du Sud francophones. Ces femmes jouent aussi un rôle central dans l'économie, elles sont un maillon important de la sécurité alimentaire tout en étant elles aussi confrontées à des vulnérabilités et des inégalités. Leur activité, classée dans l'informel, les expose également à l'absence de protection sociale, à des revenus irréguliers et les éloigne des opportunités d'accès aux financements. Ce qui interroge sur les questions d'égalité femmes-hommes, de justice et d'équité.

Il apparaît que le travail invisible, qu'il soit domestique ou informel des « petites » vendeuses, pose la problématique de l'égalité en matière de participation économique et au-delà celle de la reconnaissance de la contribution de ces femmes au développement économique et social dans l'espace francophone. Cette non-reconnaissance interroge plus largement sur la justice sociale rendue à ces femmes.

A cet égard, il est nécessaire de s'interroger sur les moyens de reconnaissance et de valorisation formelle de la contribution du travail domestique des femmes francophones et informel des « petites vendeuses ». De même, il est important d'identifier, d'une part, les moyens de mieux intégrer l'apport de ces femmes dans la richesse nationale, dans les politiques publiques et d'autre part, les mesures correctrices de cette injustice subie par les femmes, sans négliger les avancées portées par les instruments juridiques internationaux qui se placent en avant-garde de cette problématique.

En effet, plusieurs dispositions ont posé le principe de reconnaissance du travail invisible des femmes au niveau mondial. De la CEDEF (1979) jusqu'au plan d'action de Beijing, les dispositions sont développées. L'OIT a formulé des recommandations visant la reconnaissance du rôle des femmes à travers le travail domestique, eu égard à la Convention n°189 sur le travail décent pour les femmes domestiques (2011) et en référence à l'ODD 5 - *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*.

Adoptée en 2011, la Convention 189 a reconnu le rôle essentiel des femmes dans le travail domestique et leur a garanti des droits fondamentaux, notamment en matière de protection sociale. Elle a ouvert la voie à une meilleure valorisation de ce travail longtemps ignoré. L'ODD 5 est venu en 2015 renforcer cette dynamique en appelant à l'égalité des sexes ainsi que la reconnaissance du travail domestique non rémunéré. Ensemble, ces deux cadres internationaux ont posé les jalons d'une reconnaissance expresse et spécifique du travail domestique et constituent un levier pour l'autonomisation des femmes et la justice sociale.

Pour sa part, la Francophonie s'est dotée en 2018 d'une Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, marquant son engagement à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes. Cet engagement se reflète en particulier dans le Cadre Stratégique de la Francophonie 2023-2030, ainsi que dans la programmation 2024-2027 de l'OIF. Cette dernière se mobilise, également, à l'occasion des grands rendez-vous internationaux en vue de porter le plaidoyer pour l'égalité femmes-hommes dans des assemblées telle que la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies.

Au niveau opérationnel, le fonds de « la Francophonie avec Elles » a favorisé l'ancrage de l'action de l'OIF dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, depuis son lancement en 2020.

L'enjeu se situe aujourd'hui dans la reconnaissance francophone et la valorisation du travail des femmes dans l'espace francophone. Il tient d'autre part dans l'instauration d'un cadre de mesures correctrices pour rendre justice aux femmes.

2. Objectifs de l'étude

Dans l'espace francophone, la reconnaissance du travail invisible, non rémunéré ou informel des femmes constitue un défi. L'OIF s'est fixé l'objectif de quantifier et de qualifier la contribution des femmes dans l'espace francophone, en particulier celle du travail domestique non rémunéré et celui informel des femmes vendeuses de rue ou au marché dans l'optique de mettre la lumière sur cette dite contribution et favoriser la justice sociale pour les femmes concernées.

Par conséquent la présente étude vise spécifiquement à :

- Mesurer la contribution des femmes francophones à l'économie par le biais du travail domestique non rémunéré ;
- Evaluer la valeur économique du commerce des femmes francophones vendeuses de rue et des marchés ;
- Identifier les implications dans une perspective d'égalité femmes-hommes, y compris les obstacles structurels à la jouissance de leurs droits sociaux et économiques ainsi que leur pleine participation à l'économie ;
- Proposer des actions correctrices, formulées en recommandations pour les acteurs publics tels que l'OIF et ses Etats et gouvernements membres, favorisant la valorisation du travail invisible des femmes, la prise en compte de leur contribution économique, le soutien à leurs activités ainsi que la protection requise (sociale et juridique).

3. Résultats attendus

- Une estimation chiffrée, désagrégée par région, de la valeur économique du travail domestique non rémunéré effectué par les femmes dans l'espace francophone et leur contribution au PIB est produite et documentée ;
- Une évaluation économique du poids du petit commerce informel des femmes (vendeuses de rue et de marché) et leur contribution au PIB et à la sécurité alimentaire est réalisée ;

- Une analyse détaillée des goulots et obstacles à la fois structurels, juridiques et sociaux économiques limitant la participation pleine et égalitaire de ces femmes dans l'économie est produite, avec un accent sur les écarts de droits entre les femmes et les hommes ;
- Un ensemble de recommandations concrètes, à l'endroit de l'OIF et de ses Etats et gouvernements membres est formulé en vue de reconnaître, valoriser, prendre en compte, soutenir les activités économiques invisibles et d'étendre les dispositifs de protection à ces femmes.

4. Approche méthodologique

Pour atteindre les résultats, l'étude s'appuiera sur des approches quantitatives et qualitatives. Il s'agit, notamment, de procéder à une **revue documentaire et à une analyse des données** existantes (au niveau international et national) pour quantifier et qualifier le travail informel des femmes sous ces deux aspects (travail domestique non rémunéré et le commerce des femmes francophones vendeuses de rue et des marchés). Il conviendra également de procéder à l'analyse des cadres juridiques et politiques, y compris les législations nationales du travail dans l'espace francophone.

D'autre part, l'approche devra inclure l'élaboration et la **conduite de questionnaires auprès de groupe représentatifs** des femmes travailleuses domestiques non rémunérées et des vendeuses de rue et de marché, en vue du recours à des enquêtes qualitatives. Des discussions de groupes avec ces femmes, des entretiens avec toutes les parties prenantes (autorités publiques, syndicats, ONG de femmes), sont à considérer afin de mieux cerner les obstacles structurels en lien avec le travail invisible des femmes.

Il devra être également procédé **à l'utilisation des méthodes économiques solides** pour valoriser le travail non invisible des femmes. Enfin, **l'analyse des données recueillies, la triangulation des sources et la rédaction du rapport** constitueront les étapes finales.

Au regard de la diversité des contextes dans l'espace francophone, l'étude visera à aborder un échantillonnage par région, en référence au découpage retenu à l'OIF.

Livrables

Avec cette présente étude, l'Expert.e devra produire :

- Une note méthodologique ;
- Les questionnaires d'enquêtes ;
- Un rapport intermédiaire présentant l'état des lieux du travail invisible des femmes dans l'espace francophone ;
- Un rapport final de *l'Etude sur la contribution des femmes dans l'espace francophone : Pistes d'actions pour mesurer, valoriser et mieux prendre en compte le travail invisible des femmes*. Le rapport devra être rédigé en langue française ;
- Une synthèse du rapport.

5. Profil et tâches de l'Expert.e

L'expert.e fournira une note méthodologique détaillé sur la base de ces présents termes de référence. Ci-après les principales tâches de l'expert, liées à l'approche attachée à l'étude :

- Recueillir les données nécessaires à l'élaboration du plan d'action, notamment les rapports nationaux, les études existantes, les statistiques et les informations auprès des acteurs clés.
- Organiser des consultations avec les parties prenantes sur la question de représentants du gouvernement, de la société civile, des organisations internationales et d'autres acteurs concernés.

Analyse données, triangulation des sources et rédaction du rapport final portant l'Etude sur la contribution des femmes dans l'espace francophone : Pistes d'actions pour mesurer, valoriser et mieux prendre en compte le travail invisible des femmes

Par conséquent, **l'expert.e devra faire preuve des qualifications suivantes :**

- Détention d'un diplôme universitaire (master ou doctorat) en économie, politiques sociales, genre, développement ou dans un domaine connexe ;
- Expérience de 10 minimum dans l'accompagnement d'acteurs institutionnels/autorités dans la formulation de politiques publiques sensibles au genre ;
- Connaissance approfondie des problématiques liées à l'égalité femmes-hommes, du genre et des droits des femmes et des instruments normatifs internationaux liés aux droits sociaux et économiques ;
- Expérience avérée dans la conduite de mission d'évaluation, d'enquêtes de terrain, d'analyse statistiques ;
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- La maîtrise du français et des outils informatiques est indispensable.

6. Durée et calendrier de la mission d'expertise :

Une durée de 30 jours, ouvrables, est prévue pour l'expertise. Cette période se déroulera du 20 août au 30 septembre et se décline en plusieurs phases, ainsi qu'il suit :

- Préparation et de cadrage - 4 jours
- Collecte des données - 11 jours
- Traitement et analyse des données- 8 jours
- Rédaction du rapport et de ses annexes – 5 jours
- Validation – 2 jours.

Le rapport ainsi que tous les livrables seront attendues au 08 septembre 2025. Un contrat d'expertise sera établi entre l'expert.e et l'OIF.